Augere W. 1

Testiny

Case Postale 20 1024 Ecublens info@association-destiny.ch www.association-destiny.ch

Ecubiens - Chavernes Secrétariat secretariat@association-dastiny.ch + 4121 691 58 34

Président du Conseil Communal M. Philippe Ecoffey Pl. du Motty 4 1024 Fcublens

Ecublens, le 28 avril 2008

Concerne: Manifestation des 6 et 7 juin 2008

Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,

Comme chaque année, l'association Destiny organise une manifestation sportive en faveur de la Lique vaudoise contre le cancer et les enfants malades. Cette année, pour innover, nous organisons en plus

un festival Country et un Brunch-déjeuner

Vous êtes tous invités à la réception des VIP

le samedi 7 juin à 11 h 00 sur les terrains de spart des Crosets à Ecubiens

afin de partager le verre de l'amitié. Vous pourrez ainsi profiter de nos maraîchers, danseurs et musiciens (programme en annexe). Si vous le désirez, vous pourrez goûter à nos spécialités à prix populaires. Si vous avez des questions, les soussignés se tiennent à votre disposition pour tous les renseignements dont vous auriez besoin.

Dans l'attente de vous voir nombreux et nombreuses, nous vous envoyons, Mesdames, Messieurs les conseillers communaux, nos meilleures salutations.

Président

Serge Avondo

Secrétaire

Danielle Menoud

















Anuxe W. Z

Interpellation:

« Pour un inventaire commun du parc des véhicules et machines d'Ecublens et des communes voisines »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lors du conseil du 17 mars 2006, j'avais formulé un vœu, à l'occasion du préavis pour l'achat du nouveau camion à ordures. En résumé, l'idée était de recenser les véhicules et machines qui pourraient être utilisés par plusieurs communes proches, afin de partager intelligemment ces engins divers.

Ce vœu est malheureusement resté sans suite, à ma connaissance. C'est la raison pour laquelle j'interpelle aujourd'hui la Municipalité, pour lui demander à nouveau de réaliser :

- un inventaire du parc des véhicules et machines sur la commune d'Ecubiens et les communes voisines ;
- sur la base de cet inventaire, d'identifier lesquels de ces engins pourraient être partagés sans compromettre la réalisation des tâches des personnels communaux concernés;
- · de rendre compte au conseil des conclusions de cette analyse.

Ecublens, le 16 mai 2008

Aitor IBARROLA

Aunexe w. 3

Postulat - Conseil du Vendredi 16 mai 2008

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les municipaires Mesdames messieurs les conseillers

Le nouveau quartier en Verney Montaney, bien qu'encore en grand chantier compte déjà un certain nombre de nouveaux habitants.

Plusieurs de ces habitants dont des écoliers se rendent chaque jour à l'arrêt de bus de Vallaire. Pour rejoindre de l'arrêt qui les mène au Pontet, à la Planta ou encore au TSOL les enfants doivent, à la sortie du quartier, traverser la route de Vallaire une première fois pour gagner le trottoir coté Venoge. A cet endroit il n'existe, actuellement, aucun passage piéton, il n'y aucune visibilité coté Ecublens car la traversée se situe en fin de courbe et bien souvent la vitesse des automobilistes est excessive.

Une fois sur le trottoir, arrivé à hauteur des arrêts de bus, il faut traverser une seconde fois la route de Vallaire, de nouveau sans passage piéton et dans les mêmes conditions que précédemment pour accéder à l'arrêt direction Ecublens.

Plusieurs enfants se sont déjà faits peur en traversant dans ces conditions

Compte tenu de ce qui précède je dépose en vertu de l'application de l'article 72, alinéa "a" du règlement de notre conseil communal, le "Postulat" suivant:

La municipalité est invitée à étudier, dans les meilleurs délais, des mesures pour sécuriser et faciliter le cheminement depuis le chemin de Montaney jusqu'à l'arrêt de bus en zone de Vallaire.

La création d'un nouvel arrêt à hauteur du quartier avec passage piéton pourrait être également étudiée ce qui faciliterait l'accès au réseau TL tant aux résidents de Montaney qu'à ceux de l'Ormet grâce au chemin piétonnier reliant les deux quartiers.

Catherine Gauchoux

Aurere W. Y

Postulat

Comme il a été relevé dans le préavis de la commission des finances no 6/2008 de tout à l'heure, la mise en séparatif du réseau communal d'évacuation des eaux est pratiquement terminé. Au budget des investissements à fin 2007, demeurent prévus pour les 5 prochaines années des investissements pour 600'000.—CHF, dont 500'000.—CHF relatifs à l'assainissement du collecteur Verney Sud.

Pour financer la construction et l'entretien du réseau, la commune prélève auprès de ses habitants les deux taxes suivantes

Premièrement, les taxes d'introduction au réseau d'eau. Il s'agit d'une taxe ponctuelle de 8 o/oo de la valeur ECA pour tout nouvel immeuble construit qui se raccorde au réseau communal.

Deuxièmement, les taxes d'entretien du réseau. Le prélèvement de cette taxe est effectué via les Services Industriels de Lausanne, à concurrence de 1.20 CHF par m3 d'eau consommée.

Ces taxes sont dites affectées, c'est-à-dire que le produit ne peut être utilisé que pour le paiement de dépenses relatives à des collecteurs d'eaux claires et usées de la commune.

Il n'est pas nécessaire que chaque exercice comptable annuel dépense la même somme que les taxes perçues durant l'année. Dans ce cas, l'excédent doit être porté au crédit d'un fonds spécial appelé « réseau d'égout et ouvrages d'épuration ».

Au 31 décembre 2007, ce fonds se montait à 6'454'000.- CHF. Nous voyons donc que cette réserve dépasse largement les dépenses d'investissement prévisibles, et qu'à priori, les taxes pourraient être diminuées.

Je rappelle que les taxes d'entretien du réseau prélevées en fonction de la consommation d'eau ne sont pas payées uniquement par les propriétaires immobiliers de la commune, mais sont souvent répercutées sur les locataires puisque elles font partie des frais accessoires aux loyers, selon l'art 257a al 1 du code des obligations, à l'instar des frais de chauffage.

Néanmoins, nous savons aussi que le prix du traitement de l'eau facturé par la STEP de Vidy va sensiblement augmenter au cours des prochaines années, en raison des investissements planifiés. Nous vous avions parlé de ce point lors de notre rapport relatif au budget 2008 de la STEP du Vidy.

Aussi, en prévision du budget 2009, et au nom de la commission des finances, je demande à notre municipalité, par voie de

Postulat

de soumettre à la commission des finances et au conseil, préalablement au budget 2009, un rapport relatif aux prévisions pour les 5 prochaines années des taxes affectées concernant l'entretien et le raccordement au réseau d'égout, ainsi que des dépenses en rapport avec le fonds.

Je rappelle à toutes fins utiles que ce postulat n'inclut aucune décision de modification de taxes en l'état, mais simplement une demande d'analyse et d'information. Sur cette base, la municipalité prendra une décision dans l'élaboration de son budget 2009, et tant notre commission que notre conseil seront à même d'en comprendre les tenants et aboutissants.

Ecublens, le 16 mai 2008

Pour la commission des finances

José Birbaum

Aunexe w. 5

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

En ma qualité de délégué du conseil communal aux assemblées générales des actionnaires de SIE SA et TvT Services SA, je me suis rendu à **l'assemblée générale extraordinaire de TvT Service le 27 mars** dernier.

En résumé, l'objet de cette séance était d'accepter l'octroi d'un crédit de 214'000.-- CHF pour le financement de participations et d'un prêt dans Vaud-Fribourg TV, société candidate à l'obtention d'une concession de TV locale, ainsi que dans 2 sociétés parallèles, Ecran Pub et Prod SA, et Cité Prod SA.

Un accord de principe pour la souscription d'actions supplémentaires à concurrence de 25'000.- CHF a été demandé, ce qui porte l'engagement total maximum à 239'000.-CHF.

Dès lors que j'agissais par mandat de la municipalité, j'ai voté selon ses instructions qui m'ont été données. Permettez-moi tout de même de vous faire part de quelques considérations personnelles.

La constitution de Vaud-Fribourg TV s'inscrit dans le contexte de la nouvelle loi sur la Radiotélévision, et plus particulièrement de la distribution à certaines télévisions locales par Billag de 4% des droits de TV perçus chez les utilisateurs. La Confédération a notamment décidé qu'il n'y aurait que 4 télévisions régionales pour la Suisse romande qui toucheraient ces droits, dont une seule pour les cantons de Vaud et Fribourg.

Une partie des acteurs actuels du canton de Vaud s'est associée avec les groupes Edipresse à Lausanne et St-Paul/La Liberté à Fribourg ,dans le but de fonder Vaud-Fribourg TV, et espérer ainsi obtenir une concession et toucher la redevance de Billag, qui se chiffrera à environ 3,2 mios par année. Actuellement un seul autre groupe, crédible et concurrentiel, est en compétition pour obtenir cette concession. Il s'agit du groupe Rouge FM. Les 2 projets ont été évalués de bonne qualité par le conseil d'Etat, qui a néanmoins communiqué sa préférence pour le groupe Edipresse/La Liberté.

J'ai pour ma part quelques difficultés à partager l'avis du conseil d'administration de TvT Service SA, et de notre municipalité, d'accepter de prendre cet engagement d'investir 239'000.- CHF, et je me permets de vous en communiquer les motifs ci-après.

Tout d'abord, lorsque les communes ont fondé TvT Service SA en même temps que SIE SA, c'était, selon ma mémoire, dans le but de gérer de manière plus efficiente qu'au moyen d'une association intercommunale, le téléréseau des 4 communes actionnaires fondatrices. Dans l'esprit des délibérations préalables, il ne s'agissait pas de donner les moyens à cette société pour intervenir financièrement dans des opérations commerciales tierces. A l'instar d'autres communes de la région lausannoise, les communes actionnaires de TvT Service SA, croyant avoir un intérêt à participer à la création de Vaud-Fribourg TV SA, auraient pu le faire directement sans passer par TvT Service SA. Il y aurait ainsi un préavis ad-hoc, avec la possibilité d'un réel débat démocratique au sein des conseils communaux respectifs.

Il me semble également qu'il n'y a aucune opportunité stratégique pour notre commune de participer au capital de la future société Vaud-Fribourg TV Service SA. D'une part, le conseil

d'administration ne pourra pas intervenir sur le contenu rédactionnel et c'est bien ainsi. D'autre part, le capital sera en majorité en mains privées. Tout au plus, le conseil d'administration pourra avoir une influence sur la ligne éditoriale, mais les nécessités commerciales et la diversité géographique des administrateurs relativisent sensiblement ce pouvoir.

Concernant la composition du futur conseil d'administration, je relève que les communes de la région lausannoise, qui ensemble représenteront le 28% du capital de la future société, auront droit à 3 sièges, dont 2 seront statutairement attribués à la ville de Lausanne. En dépit du fait que TvT Service SA soit de loin le 2^{ème} plus gros investisseur financier de ce groupe, il n'est pas certain que ce 3^{ème} siège lui soit attribué, pour des motifs qui doivent davantage relever de l'influence politique que de la logique.

Il n'y a très vraisemblablement pas d'opportunité économique non plus à cet investissement, dès lors que, selon la nouvelle loi sur la Radiotélévision, les sociétés bénéficiaires des redevances Billag ne pourront distribuer de dividende. Au contraire, j'y vois davantage des risques de devoir participer à un assainissement éventuel futur, et de devoir continuer à soutenir financièrement la société si les pertes budgétisées pour les 3 prochaines années de 1,2 mio avant intérêt devaient s'avérer plus importantes que prévu. Certains d'entre vous ont encore en mémoire les aventures financières de Télécinéromandie, et les grosses pertes successives qu'ont subies ses actionnaires jusqu'à l'abandon du projet.

Enfin si, il y a quelques années, nous pouvions éventuellement comprendre qu'une commune veuille investir dans la télévision locale pour combler un besoin d'information régionale trop peu assuré par les médias, cette option est beaucoup moins défendable aujourd'hui dans l'environnement de la nouvelle loi sur la Radiotélévision, et de la présence de médias professionnels prêts à investir des moyens privés conséquents pour obtenir une concession, et assumer les mandats de prestations fixés par la Confédération en matière de couverture régionale.

Par ailleurs, comme vous l'avez vu récemment dans la presse écrite, cette nouvelle TV régionale ne pourra diffuser les séances des conseils communaux, ce qui réduit encore l'éventuel intérêt des communes à cette participation.

Cette communication vous est adressée, comme vous l'avez compris, dans le cadre de mon devoir d'information puisque vous m'avez désigné comme représentant du conseil aux assemblées générales des SIE et de TvT Service SA. Je vous remercie de votre attention.

Ecublens, le 16 mai 2008

José Birbaum